



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500021*



Formation des Experts de Justice

Session
du Vendredi 08 avril 2022

de 14h00 à 18h00

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON
Salle modulable - 1^{er} étage
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 2
« Régime social et fiscal de l'expertise »
08 avril 2022

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les obligations sociales et fiscales de l'expert ;

Être capable :

- D'organiser son exercice en conformité avec les obligations sociales et fiscales ;

Pour savoir :

- Respecter le cadre social et fiscal de l'exercice expertal.

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

PLAN DE FORMATION

INTRODUCTION

LE REGIME SOCIAL DE L'EXPERT TRADUCTEUR INTERPRETE, MEDECIN OU PSYCHOLOGUE HOSPITALIER

- Régime social des COSP : les textes

- Régime social des COSP pour les traducteurs et interprètes :
 - La règle à compter du 1^{er} janvier 2016
 - Option possible à compter du 30 avril 2019
 - Autres missions

- Régime social des COSP pour les médecins, psychiatres, psychologues hospitaliers :
 - La règle à compter du 1^{er} janvier 2019
 - La règle : régime général de la SS
 - L'affiliation au RSI
 - Le régime des cotisations

- Régime social des experts : la règle

LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'EXPERT (Profession libérale)

- Le début d'activité

- Le régime fiscal :
 - L'imposition des revenus
 - L'assujettissement à la TVA
 - L'assujettissement à la contribution économique territoriale

- Le régime social :
 - Les cotisations obligatoires des travailleurs indépendants
 - Les points communs aux différentes cotisations
 - Les cotisations recouvrées par l'URSSAF
 - L'assurance maladie - maternité
 - L'assurance vieillesse – invalidité – décès
 - Les régimes facultatifs de protection sociale

CONCLUSION

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

Monsieur Bruno DUPONCHELLE, expert agréé par la Cour de cassation (Honoraire) près la cour administrative d'appel de Douai.

Expert-comptable diplômé

**Président d'honneur Cie nationale experts-comptables de justice,
Président honoraire Cie experts cour d'appel de Douai,
Président honoraire Cie experts cour administrative d'appel de Douai**

Président honoraire Conseil rég Nd P-de-C experts-comptables, administrateur d'honneur FIDEF

Durée de la formation : 4 heures

Tarif membres CEJCA et postulants 60 € / Tarif non-membre : 100 €